

DECISION DE RETROCESSION

Publication effectuée en vertu de l'article R 142-4 du Code Rural et de la Pêche Maritime relatif à la publication des décisions de rétrocession.

La SAFER Nouvelle-Aquitaine porte à la connaissance du public qu'elle a décidé de la (des) rétrocession(s) ci-après :

RS 33 26 0224 01

Commune de Sauveterre-de-Guyenne - Surface : 20 ha 66 a 40 ca

- Bois De Mont Saint For - ZO0132 - Cabaley - AN0036 - Piquereau - ZN0006 - ZN0109 - Robis - ZO0082 - ZO0083 - Vidon - ZN0011 - ZN0012(J) - ZN0012(K) - ZN0013 - ZN0146 - ZN0147 - ZN0148 - ZN0149 - ZN0150 - ZN0168 - ZN0171

Superficie totale : 20 ha 66 a 40 ca

Attribuée à : **SCEA ABECASSIS BORDEAUX** représenté(e) par Monsieur Francis ABECASSIS

Pour un prix de vente de **130 000,00 €**, auquel s'ajoutent les frais d'intervention de la SAFER.

Motif de l'attribution : Consolidation d'une SCEA.

A Sauveterre De Guyenne, le

Visa du Maire et cachet

(valant attestation d'affichage pendant le délai légal de 15 jours)